

**AMNISTIE  
INTERNATIONALE**



## **OMAR KHADR L'enfant soldat**

Dernière mise à jour : 15 octobre 2012

# CONTEXTE

**Date de naissance** : 19 septembre 1986

**Lieu de naissance** : Toronto (Canada)

**Nationalité** : Canadienne

Omar Khadr a grandi entre le Canada et le Pakistan.

Son père, Ahmed Saïd Khadr dirigeait des orphelinats au Pakistan et en Afghanistan.

Ahmed Saïd Khadr fut soupçonné d'avoir fomenté un attentat contre une ambassade égyptienne en 1995 avant d'être relâché. Identifié comme un des hauts gradés d'Al-Qaïda, il a été tué près de la frontière afghane en 2003.

Omar, 11 ans à l'époque, est envoyé par son père rejoindre les camps d'entraînement de l'organisation terroriste en Afghanistan.

Polyglotte, Omar se vit alors ordonner par son père de rejoindre un groupe de combattants afin de servir d'interprète.

## RAPPEL DES FAITS

**En 1988**, son père, Ahmed Said Khadr, d'origine égyptienne, a emmené sa famille à Peshawar, au Pakistan.

**En 1992**, Ahmed Khadr a été blessé par l'explosion d'une mine et la famille est revenue au Canada pendant deux ans. Après son rétablissement, Ahmed Khadr a ramené sa famille à Peshawar. Au Canada et au Pakistan, Omar Khadr était inscrit dans des écoles islamiques. Quand Omar Khadr a eu 11 ans, sa famille s'est installée à Jalalabad, en Afghanistan. Pendant son séjour en Afghanistan, la famille Khadr a séjourné au camp de base d'Oussama Ben Laden et les fils Khadr ont été envoyés dans des camps militaires d'Al-Qaïda.

Le **13 novembre 2001**, le président Bush signe l'Ordre militaire autorisant la création de commissions militaires afin de juger des non-américains dans le cadre de sa guerre contre le terrorisme.

**Juillet 2002**. Omar Khadr, alors âgé de 15 ans, est fait prisonnier en Afghanistan par les forces armées américaines lors d'échange de tirs avec les Talibans.

Blessé pendant le combat Omar Khadr est accusé par la justice militaire américaine d'avoir lancé la grenade qui a tué Christopher Speer, un soldat américain de 28 ans.

**Octobre 2002.** Amnistie internationale Canada écrit une première d'une longue série de lettres à John McCallum, ministre de la Défense nationale du Canada, pour lui faire part de ses préoccupations quant aux violations des droits humains subies par Omar Khadr.

**27/28 octobre 2002.** Omar Khadr est transféré de Bagram à Guantanamo où il a de nouveau été maltraité et torturé tel qu'être menotté pendant des heures, détenu dans des lieux froids, soulevé par le cou alors qu'il était menotté, battu par des gardiens, etc.

**23 décembre 2002.** Cinq mois après avoir capturé Omar Khadr, le gouvernement des États-Unis a ratifié le *Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant*, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Le **2 octobre 2003**, le père d'Omar est tué au Pakistan (le frère cadet d'Omar, qui accompagnait son père, est paralysé des membres inférieurs suite à ses blessures). Un frère plus âgé d'Omar a été arrêté pour suspicion de terrorisme à Kaboul (Afghanistan) en 2001, envoyé à Guantanamo en 2003, puis relâché. Il est actuellement retourné au Canada.

**En mars 2004**, un représentant du ministère canadien des Affaires étrangères a accepté, d'interroger Omar Khadr dans sa geôle de Guantánamo et ce, même s'il savait que les autorités militaires américaines lui avaient soutiré des renseignements sous la torture.

**Septembre 2004.** Omar Khadr est reconnu par un tribunal comme « combattant ennemi »

**Novembre 2004.** Omar Khadr rencontre un avocat pour la première fois depuis son arrestation.

Pour protester contre les mauvais traitements Omar Khadr a commencé une grève de la faim en **juillet 2005** avec 200 autres détenus ; durant cette période il a été transporté à l'hôpital à deux reprises et a perdu plus de 13 kilos. La grève de la faim a été interrompue après des promesses faites par les autorités américaines, promesses qui n'ont pas été tenues. D'autres grèves de la faim ont eu lieu depuis lors et les grévistes de la faim ont ensuite été nourris de force à l'aide de tuyaux qui leur occasionnent de fortes douleurs.

En **novembre 2005**, soit plus de trois ans après son arrestation, des accusations sont portées contre Omar Khadr.

**29 juin 2006.** La Cour suprême des États-Unis juge illégales les commissions militaires.

**Octobre 2006.** Les États-Unis adoptent une nouvelle loi qui établit des commissions militaires aptes à juger des « combattants illégaux ennemis ».

**Avril 2007.** Omar Khadr doit être jugé devant ces nouvelles commissions militaires.

**4 juin 2007.** Le juge abandonne les charges contre Omar Khadr, car il n'a pas été désigné comme un « combattant illégal ennemi », mais seulement comme un « combattant ennemi ».

**24 septembre 2007.** En appel de la décision rendue en juin 2007, un juge rétablit les charges contre Omar Khadr.

Le **31 mars 2008**, le ministre canadien des Affaires étrangères a déclaré au Parlement que toute discussion sur le rapatriement d'Omar Khadr était « prématurée » tant que la « procédure judiciaire » n'était pas terminée.

**Début mai 2008**, le procès d'Omar Khadr est suspendu sans qu'une nouvelle date n'ait été fixée.

**6 mai 2008.** Manifestation à Ottawa : Les jeunes d'Amnistie internationale demandent le rapatriement d'Omar Khadr.

**23 mai 2008.** Les avocats d'Omar Khadr ont remporté une manche lorsque le plus haut tribunal du pays a déterminé que le Canada, en interrogeant Omar à Guantanamo et en relayant l'information aux autorités américaines, avait participé à une procédure qui contrevenait à ses obligations internationales en matière de droits humains. La Cour suprême du Canada ordonne la communication de tous les documents relatifs aux entretiens et de tout renseignement dont la communication aux américains découle directement de ces entretiens.

**12 juin 2008.** La Cour suprême des États-Unis juge que la Loi sur les Commissions militaires de 2006 prive illégalement les détenus de Guantanamo de leur droit de contester la légalité de leur détention (habeas corpus).

**17 juin 2008.** Amnistie internationale et d'autres organisations non gouvernementales demandent à voir des cellules dont celle d'Omar Khadr. Les autorités n'ont pas encore donné suite à cette requête.

**25 juin 2008.** La Cour fédérale du Canada juge que la pratique utilisée par les autorités américaines pour « préparer » Omar Khadr aux visites canadiennes viole le droit international et que le Canada a participé à cette violation en interrogeant Omar Khadr tout en ayant eu connaissance de cette « préparation ».

**30 septembre 2008.** Amnistie internationale se joint à la coalition formée par Avocats sans frontières Canada, qui mobilise la communauté juridique en faveur du rapatriement d'Omar Khadr. Ensemble, les organisations membres de la coalition représentent plus de 50 000 membres de la communauté juridique canadienne.

**8 octobre 2008.** Le procès devant une commission militaire est finalement repoussé au **10 novembre**.

**24 octobre 2008.** Le procès d'Omar Khadr est à nouveau reporté au **26 janvier 2009**.

**Janvier 2009.** Son procès est reporté à la suite de la décision du Président Obama de suspendre temporairement les procédures.

**23 avril 2009.** La Cour fédérale du Canada ordonne au gouvernement de tout faire pour rapatrier Omar Khadr et estime que : « *le refus continu du Canada de demander le rapatriement de M. Khadr contrevient aux principes de justice fondamentale et viole les droits de M. Khadr en vertu de l'article 7 de la Charte des droits et libertés* ».

En **juillet 2009**, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, un comité de surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité, a blâmé ce dernier pour ses agissements envers Khadr pendant qu'il était interrogé par les forces armées américaines.

**14 août 2009.** La Cour d'appel fédérale confirme la décision de la Cour fédérale du 23 avril 2009 : Ottawa a l'obligation d'entreprendre les démarches auprès du gouvernement américain afin de rapatrier Omar Khadr.

**25 août 2009.** Le gouvernement canadien conteste la décision de la Cour d'appel fédérale et dépose une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada.

**13 novembre 2009.** Le Procureur général des États-Unis décide que cinq détenus seront jugés devant la commission militaire. Omar Khadr en fait partie.

**Janvier 2010.** La Cour Suprême du Canada reconnaît que les droits fondamentaux d'Omar Khadr ont été violés, mais n'exige pas du gouvernement son rapatriement. La Cour suprême du Canada rend un jugement qui explique que le Canada avait porté et continue de porter atteinte aux droits d'Omar Khadr garantis par l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**5 Juillet 2010.** La Cour fédérale donne sept jours au gouvernement du Canada pour trouver des solutions aux violations des droits constitutionnels d'Omar Khadr.

**20 juillet 2010.** Un juge américain refuse de lever le sursis concernant la détention d'Omar Khadr et le processus des commissions militaires.

**4 août 2010.** La Cour d'appel des États-Unis refuse d'empêcher la tenue du procès en commission militaire d'Omar Khadr sous prétexte qu'il peut contester la constitutionnalité des commissions militaires après un jugement final.

**6 août 2010.** La Cour suprême des États-Unis refuse à Omar Khadr un sursis concernant le processus des commissions militaires.

**9 août 2010.** Un juge militaire décide que toutes les déclarations d'Omar Khadr en détention sont admissibles à son procès.

**12 août 2010.** Le procès d'Omar Khadr ajourne parce que son avocat éprouve des malaises physiques importants.

**19 août 2010.** Amnistie internationale Canada demande, dans une lettre ouverte, le rapatriement d'Omar Khadr.

**25 octobre 2010.** Omar Khadr plaide coupable aux cinq chefs d'accusation portés contre lui dans le cadre d'une entente conclue entre ses avocats et ceux du gouvernement américain.

L'accord stipule qu'il passera 8 années en prison et qu'il pourra faire une demande de transfert au Canada après une première année purgée aux États-Unis.

Il est également prévu qu'il purgera la sentence la moins sévère entre l'entente et la sentence du jury.

**31 octobre 2010.** Le tribunal militaire américain d'exception condamne le jeune canadien à une peine de 40 ans de prison.

**1<sup>er</sup> novembre 2010.** Ottawa indique qu'il respectera l'accord conclu entre Omar Khadr et le gouvernement américain.

**4 août 2011.** Omar Khadr change d'avocats au Canada.

**29 septembre 2012.** Omar Khadr est rapatrié au Canada, après avoir passé 10 ans à Guantánamo. Il finira de purger sa peine et son dossier est transféré à la Commission des libérations conditionnelles, indépendante du gouvernement.

## ENJEUX

Soumis à une justice d'exception, les droits d'Omar Khadr ont été bafoués : Huit ans de détention arbitraire sans procès, conditions carcérales et méthodes d'interrogatoire

transgressant l'interdiction internationale de la torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture), impossibilité de consulter un avocat pendant les deux premières années et demie de détention, jugement devant une commission s'apparentant à un tribunal militaire n'offrant pas les garanties d'impartialité et d'indépendance nécessaires à la tenue d'un procès équitable.

Mais l'affaire Khadr représente non seulement une violation manifeste des droits humains mais également un dangereux précédent pour les enfants-soldats. Âgé de 15 ans au moment des faits et reconnu comme enfant-soldat à maintes reprises et notamment par la représentante des Nations Unies pour les enfants et conflits armés, Omar Khadr est la 1<sup>ère</sup> personne mineure à être poursuivi pour crime de guerre depuis la 2<sup>nde</sup> Guerre Mondiale.

Omar Khadr, mineur à l'époque des faits, devait donc bénéficier des droits et protections offertes par le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Bien que les États-Unis aient ratifiés ce Protocole le 23 décembre 2002, Omar Khadr n'a jamais profité de l'assistance appropriée en vue de sa réadaptation physique et psychologique prévue par le Protocole.

Omar Khadr a été le dernier ressortissant d'un pays occidental à sortir de la base américaine en septembre 2012.

Malgré les protestations des ONGs de protection des droits humains dont Amnistie Internationale, les pressions exercées par les trois principaux partis d'opposition et les décisions de justice successives, le gouvernement du Canada a trop longtemps refusé de rapatrier Khadr au pays et ce au mépris des droits de son ressortissant.

Ottawa craignant que l'affaire Khadr ne nuise aux relations américaines, a sciemment participé aux mauvais traitements subis par Omar Khadr et à sa détention illicite alors qu'il a l'obligation, pour reprendre les termes de la Cour fédérale du Canada : « *de protéger M. Khadr contre toute forme de torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, contre le fait d'être détenu illégalement, ainsi que contre le fait d'être gardé en détention pendant un temps qui dépasse la durée la plus brève possible* ».

Afin de se conformer à ses obligations internationales en matière de droits humains, il appartient aujourd'hui au Canada de réparer les droits d'Omar Khadr et d'assurer les Canadiens que cela ne se reproduise plus.

## PUBLICATIONS

[USA: In whose best interests? Omar Khadr, child 'enemy combatant' facing military commission](#), Avril 2008, Amnistie Internationale

[Canada. Loin d'être « prématuré », le rapatriement d'Omar Khadr aurait dû avoir lieu il y a longtemps](#). Avril 2008, Amnistie Internationale.

[États-Unis. Le procès d'Omar Khadr devant une commission militaire approche le Canada doit agir](#). Mai 2008, Amnistie Internationale.

[États-Unis. Omar Khadr doit être immédiatement rapatrié au Canada.](#) Juillet 2008, Amnistie Internationale.

[États-Unis .Préoccupations d'ordre juridique / Procès inique Omar Ahmed Khadr.](#) Janvier 2009, Amnistie Internationale.

[Le Canada refuse toujours de demander le rapatriement d'Omar Khadr de Guantánamo ; Mohammed Jawad a regagné l'Afghanistan.](#) Août 2009, Amnistie Internationale.

[Omar Khadr, un enfant de seconde zone?](#) 2009, Amnistie Internationale

[Le SCRS a violé les droits d'Omar Khadr,](#) 16 juillet 2009, le Devoir

[Le gouvernement canadien doit réagir au jugement de la Cour suprême du Canada qui a statué que les droits d'Omar Khadr avaient été violés.](#) Janvier 2010, Amnistie Internationale

[Reprise du procès d'Omar Khadr devant une commission militaire : Les États-Unis ne respectent pas leurs obligations internationales en matière de droits humains.](#) Avril 2010, Amnistie Internationale

[Canada et droits humains : On va faire mieux !](#) 25 avril 2010, Amnistie internationale

[Bloque d'Alex Neve lors des audiences d'Omar Khadr.](#) Avril 2010, Amnistie internationale

[Amnesty International dénonce le procès d'Omar Khadr devant une commission militaire à Guantanamo.](#) 12 Août 2010, Amnistie Internationale.

Procès d'Omar Khadr : honte au Canada ! 19 août 2010, Cyberpresse

[États-Unis : Après l'arrangement conclu concernant la peine d'Omar Khadr, les États-Unis doivent se pencher sur les violations de ses droits.](#) 25 octobre 2010, Amnistie Internationale

[Omar Khadr - La capitulation,](#) 2 novembre 2010, Le Devoir

[Omar Khadr et Guantánamo : une étape de franchie, une quête de justice à finir,](#) Cercle La Presse, Béatrice Vaugrante

## ACTIONS

### 6 mai 2008

Manifestation d'un groupe de jeunes d'Amnistie Internationale Canada francophone à Ottawa « Canada : Rapatriez Omar Kadhr ! ».

### 5 - 11 octobre 2008

« *Rapatrions Omar Khadr* ». Semaine d'action pancanadienne pour le rapatriement d'Omar Khadr.

### 11 janvier 2009

« *De Gaza à Guantanamo* » Amnistie internationale Canada francophone et des militants manifestent à Montréal pour demander au Président Obama de s'engager en faveur des droits humains.

### 4 février 2009

Plus de 55000 personnes disent qu'Omar Khadr doit être rapatrié. Les représentants d'Amnistie Internationale Canada déposent les cartes postales et les pétitions demandant le rapatriement d'Omar Khadr.

### **9 février 2009**

[Lettre de jeunes de Joliette adressée au Président Obama demandant le rapatriement d'Omar Khadr.](#)

### **19 août 2010**

Lettre ouverte d'Amnesty Canada à Stephen Harper

### **29 août 2010**

« Mise en scène » de l'interrogatoire d'Omar Khadr représentant la parodie de justice subie par le ressortissant canadien.

*"Bring Omar Khadr to Justice, Bring him to Canada now"*

### **14 octobre 2010**

Présentation en première mondiale de « [You Don't Like the Truth, 4 days inside Guantanamo](#) », un film réalisé, écrit, filmé et produit par Luc Côté et Patricio Henriquez, octobre 2010

### **20 novembre 2010**

Lancement de la campagne « *À cet enfant soldat* » lors de la **Journée internationale des droits de l'enfant**, visant à sensibiliser la population au sort d'Omar Khadr.

### **1er décembre 2010**

Marathon d'écriture d'Amnistie internationale au Café le Placard pour souligner la journée internationale des droits de l'homme.

Lecture publique de poèmes dans le cadre de la campagne « *À cet enfant soldat* ».

### **2 décembre 2010**

- « Canada : Ramenez Omar Khadr maintenant »
- Lettre et courriel au premier ministre Stephen Harper
- Pétition « Ramenez Omar Khadr au Canada »
- Envoyez une carte d'espoir à Omar Khadr

### **11 décembre 2010**

[Marathon d'écriture](#) d'Amnistie internationale au Café le Placard pour souligner la journée internationale des droits de l'homme.

Sous l'impulsion de la comédienne Geneviève Rochette, lecture publique de poèmes dans le cadre de la campagne « *À cet enfant soldat* ».

Pétition « Ramenez Omar Khadr au Canada »

Envoyez une carte d'espoir à Omar Khadr

**25 août 2011**

Lettre adressée au secrétaire du comité contre la torture des Nations unies faisant la liste des préoccupations d'Amnistie vis-à-vis du Canada, en préparation de la comparution de celui-ci devant le comité, en mai 2012.

*Articles 4, 12, 13, 14 – Complicity in torture, Prompt, impartial investigations, Redress*

Canadian citizen Omar Khadr was apprehended by US forces in Afghanistan in July 2002 when he was 15 years old.

**7 novembre 2011**

[« Amnistie internationale réclame l'approbation rapide de la demande de transfert d'Omar Khadr »](#)

**12 janvier 2012**

10 ans de Guantanamo. 10 heures de prise de parole pour la liberté.

**Amnistie international Canada francophone**  
www.amnistie.ca 1-800-565-9766

**AMNISTIE**  
**INTERNATIONALE**

